

Assemblée générale de la Fncl

26 avril 2007

Discours du Président Gérard Budin

Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Mes premiers mots s'adresseront aux quatre intervenants qui ont bien voulu venir d'Allemagne, d'Irlande, du Danemark et de Belgique, pour nous exposer la vision des Professionnels de leur pays sur l'avenir de l'Ocm lait.

Je les remercie également d'avoir accepté de participer à la table ronde, et de s'être prêtés au jeu des questions-réponses. C'est un exercice sans filet, qu'ils ont accepté, ce qui est toujours courageux dans une période où les incertitudes sur l'avenir sont très grandes.

Au cours de mon intervention, je vais aborder successivement (et l'ordre n'indique pas nos priorités) les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce, puis la politique laitière et son avenir dont nous venons de débattre, et enfin je m'arrêterai sur les défis que nous devons relever en France même.

Organisation Mondiale du Commerce

Commençons par les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce et les quelques principes d'intérêts supérieurs ou vitaux et de bon sens qui ne devraient pas être perdus de vue par les négociateurs et les décideurs. Hélas on peut craindre que les tactiques, les intérêts, voire les jeux d'alliances de détracteurs ou décideurs ne les fasse passer au second plan.

Le tout premier principe est celui de la souveraineté alimentaire que nous avons évoqué à plusieurs reprises à cette tribune de l'Assemblée générale de la Fncl. Je crois ici utile de rappeler la déclaration du Président des Etats-Unis devant le Congrès en 2004 « *Nous sommes une nation bénie parce que nous pouvons produire notre propre nourriture et que, par conséquent, nous sommes en sécurité. Une nation qui peut nourrir sa population est une nation plus en sécurité.* ».

Ce concept de souveraineté alimentaire, valable pour chacun des pays du monde, est de plus en plus largement partagé. Il doit donc être pris en compte dans les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce, et concerner chacune des grandes zones homogènes. C'est la raison pour laquelle ne pas protéger un minimum la production européenne, ce que nous appelons la préférence communautaire, serait tout simplement suicidaire.

Cette préférence doit préserver l'agriculture européenne des volatilités destructrices, tant dans ses phases hautes que basses. Elles ne servent ni l'intérêt général ni les producteurs d'amont.

Par conséquent, nous ne pouvons pas ouvrir la totalité de nos frontières sans aucun droit de douane pour tous les produits.

Bien sur, il ne s'agit pas de mettre l'agriculture européenne à l'écart d'une économie mondialisée interdépendante. Néanmoins, au-delà de la conjoncture actuelle, les cours mondiaux de certains produits sont tels, qu'aucune entreprise, ni aucun producteur européen, aussi performant soit-il, ne peut travailler à ce niveau. Les marchés agricoles mondiaux ne sont que rarement le reflet des coûts de revient et sont trop souvent des marchés spéculatifs. Si quelques pays peuvent y jouer leurs avantages comparatifs, et affaiblir ainsi leurs concurrents, la diminution des terres cultivables, les changements climatiques, et les fluctuations des monnaies, viennent néanmoins considérablement perturber ce jeu.

Aucune activité économique ne peut durablement se construire sur de telles bases. Il faut à l'évidence des régulations mondiales comme le demande avec force Coop de France, ou encore le Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture, le MOMA, créé à l'initiative du Président de Limagrain, Pierre Pagesse.

Arrêtons-nous quelques instants sur les pays en développement. Il y a des procès justifiés, mais les attaques sont le plus souvent intéressées et fallacieuses.

Contrairement aux affirmations que l'on peut entendre çà et là, de la part de pays ou de continents concurrents de l'Europe, l'Union européenne n'a pas à rougir de ses actions envers les pays en voie de développement. On peut citer par exemple l'initiative « Tous sauf les armes » votée par le conseil européen le 26 février 2001. Au terme de cet engagement, les pays en voie de développement peuvent exporter tous leurs produits, y compris les produits agricoles sensibles, tels que le bœuf et d'autres viandes, les produits laitiers, les fruits et légumes frais ou transformés, vers les pays de l'Union européenne et ce en franchise de droit et contingence.

Il est normal que la politique agricole des pays développés ne mette pas en difficulté les agricultures des pays en voie de développement. Il est donc normal d'analyser les différentes aides et subventions européennes, et de s'attaquer en tout premier lieu à celles qui peuvent avoir des effets pervers vis-à-vis des pays en développement. Sur ce point, les mesures les plus critiquées sont les restitutions à l'exportation.

Toutefois, plutôt que des affirmations trop facilement assénées, analysons les premiers effets des accords de Marrakech, car ils sont très instructifs.

Ce travail a été réalisé par Ubifrance en février 2006. L'étude montre que pour l'essentiel, les accords de Marrakech ont bénéficié, non pas aux pays en développement, mais à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande.

En effet, les exportations cumulées de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande croissent régulièrement depuis le début des années 90, tandis que celles de l'Union européenne ont oscillé autour de 12 millions de tonnes tout au long des années 90 et du début des années 2000. Les négociations de l'OMC ne semblent donc pas aboutir à des résultats équitables, quoiqu'on en dise.

Et s'il fallait compléter la démonstration, il suffirait de se référer au rapport présenté par la Fao le 11 avril dernier, qui met en garde sur les conséquences néfastes de la libéralisation des échanges de produits agricoles pour les pays pauvres, pour lesquels des mesures de protection sont bien plus appropriées, pour assurer leur bien fragile développement.

Pour résumer notre position sur l'Omc, je rappellerai :

- 1 que nous tenons au principe de souveraineté alimentaire, nécessitant la capacité pour chacun de décider de son approvisionnement alimentaire en qualité et selon les standards et normes de sécurité sanitaire et autres exigences réclamées par les citoyens. On peut citer des sujets plus sociétaux, comme par exemple le bien être animal, ou l'aménagement du territoire ; « L'agriculture n'est pas que l'agriculture » mais doit embrasser des dimensions beaucoup plus larges.
- 2 que l'Europe n'a pas à rougir de ses initiatives vis-à-vis des pays du tiers monde,
- 3 que l'Union européenne a pris l'engagement de démanteler ses restitutions, mais bien entendu sous condition du principe de réciprocité. Nous attendons maintenant les propositions des autres négociateurs, notamment les américains.

On le voit, la balle n'est donc pas dans notre camp, mais dans celle de nos partenaires. Le négociateur européen ne doit pas l'oublier.

En ce qui concerne le détail de la négociation pour le secteur laitier, nous avons une position claire, arrêtée, tant au niveau de l'Interprofession, que de notre association Atla qui regroupe la Fnpl et la Fncl. Nous ne voulons pas aller au-delà des propositions d'Octobre 2005 et des discussions qui ont eu lieu à Hong Kong en décembre de la même année.

En conclusion sur la mondialisation, permettez-moi cette comparaison.

Les courants d'échanges économiques irriguent les économies et les font croître, tout comme l'eau désaltère les êtres vivants, et fait croître les plantes.

Le libéralisme a un discours simple qui n'est d'ailleurs pas totalement faux. Plus on échange et élargit le champ de ces échanges, plus on crée des richesses.

Mais l'eau peut aussi être dévastatrice, si elle n'est pas canalisée, stockée, distribuée, domestiquée. Les crues et les tsunamis entraînent tout sur leur passage.

La mondialisation a ses crues et ses tsunamis, qui s'appellent distorsions monétaires, croissance illimitée des pays à bas coûts, et mépris des droits de l'homme.

En agriculture, ces crues et ces tsunamis sont les phénomènes climatiques et pandémiques.

La mondialisation demande donc canalisations, régulations, règles, et digues, pour être bénéfique au plus grand nombre et éviter les dépendances qui mettraient certains pays sous risques insupportables.

La politique laitière

Avant même d'entrer dans le sujet, je voudrais rappeler la démonstration qui a été faite il y a quelques semaines à l'Assemblée générale de la Fnpl : au-delà des discours les plus libéraux, la quasi-totalité des pays de la planète s'est dotée de politiques laitières parfois très élaborées. En exemple, je citerai les Etats-

Unis avec leurs classes de prix et les marketing orders, ou encore la Nouvelle-Zélande avec son monopole, la coopérative Fonterra. Il y en a d'autres.

Plusieurs raisons justifient l'existence d'une politique laitière :

1. Le commerce mondial laitier (6 % de la production) ne peut à l'évidence être directeur des prix de la planète. Ce prix mondial répond aux conditions économiques de quelques petits pays qui sont bien incapables de fournir le monde.
2. En production agricole, un excédent ou une pénurie de 1 à 2 % entraîne des variations de cours énormes, qui découragent les consommateurs ou ruinent les producteurs. L'observation des faits démontre que l'amont est plus souvent pénalisé que l'aval. Pour ceux qui affirment que le seul marché doit déterminer les volumes produits, rappelons que l'on peut pousser ou retenir la production laitière, que l'on peut revoir son assolement, chaque année, mais que l'on entre ou que l'on sort de la production laitière une seule fois dans sa vie. On ne peut pas changer cette production d'une année sur l'autre. C'est la spécificité de ce métier à la différence d'autres activités végétales. L'activité laitière, qu'il s'agisse de la production ou de la transformation est une industrie lourde, ce qui demande une certaine visibilité.

Ce que nous avons entendu aujourd'hui et les nombreux constats réalisés depuis quelques années nous conduisent à penser et à affirmer ici un certain nombre de points :

1. Les quotas, tels que connus et gérés de façon administrée depuis 1984 disparaîtront. D'ailleurs leur suppression est devenue inéluctable, non pas parce qu'ils n'ont pas réussi, mais plus par les incapacités à endiguer leurs effets pervers.

Ici ils sont très coûteux, là ils sont très rigides, et enfin, pour la Commission, ils ne sont plus idéologiquement recevables. Jusqu'ici nous avons gagné du temps en repoussant régulièrement les échéances, mais la France commence à se trouver dans une situation intenable, car elle est trop défensive. Il faut savoir aujourd'hui reprendre l'initiative. Tactiquement, il est de notre intérêt de ne plus attendre.

2. Il faut conserver une maîtrise des volumes qui mette la production en adéquation avec les marchés, et nous disons tous les marchés.

Le thème de notre Assemblée générale était de nous éclairer sur ce que pourraient être le ou les systèmes susceptibles de prendre le relais. Ceux-ci doivent être dynamiques, motivants, permettant aux uns de jouer légitimement leurs avantages concurrentiels, et aux autres, plus fragiles, de produire dans des conditions plus difficiles, sachant que la société leur demande de contribuer à l'équilibre des territoires.

La société catalogue trop souvent et injustement, l'agriculture de « productivisme », mais ayons conscience qu'elle aurait légitimité à le faire, si les abandons, déménagements de production, non voulus et non maîtrisés, se faisaient brutalement.

La réflexion sur l'évolution de l'OCM lait est conduite au sein de notre Profession bien sur, mais également au niveau de l'Administration.

Nous devons nous hâter pour être en mesure de présenter des positions à l'automne, comme vont le faire la plupart des autres pays européens. Le tout dans la perspective de ce que l'on appelle le bilan de santé, qui sera réalisé par la Commissaire à l'agriculture en 2008.

Une position française devrait être arrêtée avant la fin de l'été.

Elle s'appuiera sur quelques principes simples :

1. Adéquation, production- marchés, marchés au pluriel.
2. Prix en correspondance avec les valorisations et les marchés, dans l'objectif de conserver et développer ces valorisations et ces marchés.
3. Un nouveau système de régulation reposant sur le contrat Entreprise/Production.
4. Un encadrement interprofessionnel de ces contrats, se déclinant par grands bassins de production.

Certains pays disposent de grandes coopératives au sein desquelles on peut gérer la maîtrise des volumes, et assurer les nécessaires péréquations, permettant d'assurer la bonne valorisation du marché interne.

En France, la diversité des produits, des régions, et des entreprises ne pourra s'en satisfaire.

Pour l'intérêt général bien compris un système d'encadrement interprofessionnel s'imposera chez nous, pour ne pas être en décalage avec nos concurrents. Sans cela les initiatives des uns neutraliseraient les efforts des autres, conduisant au bout à la destruction de la valeur ajoutée. Dans une telle hypothèse, le plus lourd tribut serait naturellement payé par les producteurs.

L'ensemble devra sans doute être complété par des mécanismes de type gestion de risque, complété par des mécanismes de gestion de crise, et pourquoi pas, si cela s'avère faisable, par des systèmes de marché à terme en Europe, comme ils existent actuellement aux Etats-Unis.

Enfin, nous défendons becs et ongles le stockage privé, car nous considérons qu'il s'agit là également d'un excellent moyen de régulation dans notre filière.

Sans doute devons-nous également accepter de regarder de manière pragmatique, et sans tabous, la réalité de la valorisation de la matière protéique et de la matière grasse, et approfondir en Interprofession le thème du paiement du lait à la MSU. Le système existe dans certains pays européens. Un débat s'impose entre nos trois familles de l'Interprofession, sans préjuger bien entendu les conclusions de celui-ci.

De ces propos, vous comprenez que la Fncl tient à l'outil interprofessionnel qui doit être non seulement maintenu, mais développé. Plus les marchés se libéraliseront, plus les organisations de marché seront démantelées, plus les acteurs économiques auront la responsabilité de mettre en place le minimum d'organisation permettant aux producteurs et aux entreprises d'assurer leur rentabilité et ainsi leur pérennité et capacité de développement.

Encore une fois, il n'est pas question au travers d'accords interprofessionnels de remettre en cause le droit de la concurrence qui reste un outil nécessaire aux acteurs économiques, mais il s'agit de ne pas perdre de vue que le droit de la concurrence ne peut pas à lui seul servir de politique économique. Les acteurs doivent disposer d'un minimum de marges de manœuvre pour s'organiser pour un intérêt général bien compris. Sans un minimum d'organisation, le champ économique deviendrait une jungle, ce qui n'est pas notre conception.

Le projet de fonds interprofessionnel, porté par la Fnpl, que nous soutenons sans réserve est typique de ce défi. Il s'agit de se doter de moyens pour investir dans des secteurs à rôle régulateur important. C'est fondamental pour la production laitière. Pourtant, il fait l'objet de vives critiques de l'Administration, au nom du principe de la concurrence.

Toutes ces pistes de réflexion seraient incomplètes si nous passions sous silence une réalité française qui est celle des zones difficiles.

Les entreprises ne pourront pas assumer seules les surcoûts liés à la collecte dans ces zones, dès lors qu'elles sont en concurrence sur les mêmes marchés avec des entreprises situées en zone de plaine.

Il faudra donc que les différences de coût du lait qui résulteront de ces handicaps soient au moins partiellement compensées.

Interrogés sur ce thème, les fonctionnaires européens répondent invariablement qu'il suffit de s'appuyer sur le deuxième pilier de la Pac.

Pour notre part, nous sommes dubitatifs, car les financements de ce 2ème pilier sont limités. La Profession agricole et les Pouvoirs Publics devront donc être courageux dans leurs priorités.

Voilà pour la politique laitière, mais les coopératives ce sont aussi des entreprises qui ont des clients et des consommateurs.

Nutrition - étiquetage, et matière grasse

Ceci m'amène à évoquer la difficile question de la nutrition et de l'étiquetage et de la problématique de la matière grasse.

Les Pouvoirs Publics en France et en Europe mettent en place des politiques visant à lutter contre l'obésité. C'est leur rôle, et nous n'avons donc aucune remarque à formuler à ce sujet, bien au contraire.

En revanche, les mesures qui se mettent en place ne sont pas adaptées à nos produits qui sont des produits transformés, et non pas des produits d'assemblage. Elles visent pour l'essentiel à faire modifier les recettes de fabrication, de manière à mieux équilibrer leurs différents composants. Elles visent donc les produits issus de l'assemblage de plusieurs composants différents.

En pratique, cela ne pose pas de problèmes insurmontables aux grandes multinationales spécialisées dans ces produits. Du reste, elles sont toutes en train de modifier leurs recettes.

En revanche, lorsque nous les interrogeons, les Pouvoirs Publics ne parviennent pas à trouver des solutions adaptées à la spécificité de nos produits.

Ce dossier est traité au sein d'Atla et porté avec détermination et conviction par Olivier Picot, son Président. Les entreprises sont en première ligne, mais au second degré, ce dossier concerne bien entendu l'ensemble des producteurs de lait.

Je serais incomplet si je n'évoquais pas quelques instants la question de la matière grasse laitière.

Celle-ci présente des qualités et des points forts sur différents plans que nous devons mettre en évidence et communiquer.

L'enjeu est majeur, car sur des disponibilités s'élevant à près de 5,3 millions de tonnes, l'excédent européen de matière grasse est estimé entre 200 et 300.000 tonnes. Il est transformé pour l'essentiel en beurre.

Sur ce dossier brûlant, nous agissons dans plusieurs directions. Tout d'abord la recherche qui s'effectue dans le cadre de l'Interprofession. La matière grasse laitière est accusée d'être l'une des principales sources d'acide gras trans. Or, nos scientifiques rappellent qu'il y a « trans » et « trans ». D'un côté les trans naturels issus de la transformation bactérienne dans le rumen, et de l'autre côté les trans d'origine technologique présents dans les huiles partiellement hydrogénées.

Et, tous ne sont pas à mettre dans le même panier tant s'en faut. Les effets négatifs sur la santé sont avérés pour les trans d'origine industrielle, ce n'est pas le cas pour les trans naturels.

Par ailleurs, nous nous attachons à apporter une réassurance santé aux consommateurs en rappelant que le beurre, consommé raisonnablement, non seulement ne nuit pas à la santé, mais est indispensable au bon fonctionnement de notre corps.

Nous avons bien d'autres défis à relever, mais ce qui précède constitue déjà un plan de travail très copieux pour les années 2007 et 2008.

Conjoncture et prix du lait

Je ne peux terminer cette Assemblée générale sans évoquer la conjoncture et le prix du lait.

La conjugaison d'une forte croissance économique dans certains pays du monde, d'une sécheresse dans l'hémisphère sud, et du renchérissement de l'énergie qui aboutit à développer les biocarburants lesquels raréfient les terres disponibles pour la production alimentaire, ont mis à mal les prévisions. Conséquence :aujourd'hui les signaux sont au vert et nous nous en réjouissons.

Reste à transformer et solidifier tout cela.

Nos PGC devront augmenter et cela ne va pas être tâche facile, puisque on est sur une inclinaison contraire dans certains segments de marché.

Il faudra de plus aller chercher chez le client certaines baisses d'aides de l'Union européenne. Je pense ici au beurre pâtissier glacé. Mais bien entendu, il faudra savoir aussi raison garder pour ne pas amener nos clients à choisir des produits de substitution, ce qui pourrait menacer certaines filières.

Sur ces bases, le prix du lait devra bénéficier de cette conjoncture favorable, sans perdre de vue que nous devons impérativement garder l'œil fixé sur l'objectif de pérennisation de nos entreprises et sur la nécessité de les adapter aux changements de l'environnement, ce qui entraîne toujours des coûts avant de produire des effets bénéfiques.

La coopération

Et pour conclure, je voudrais m'arrêter quelques instants sur la place et le rôle de nos coopératives.

C'est pratiquement devenu un rituel, mais on ne peut concevoir un discours du président de la Fncl sans aborder à nouveau cette question. Nous rappelons chaque année à quel point les coopératives sont des outils essentiels pour les agriculteurs, car ce sont des outils de regroupement de l'offre, conçus pour des producteurs et gérés par ces mêmes producteurs qui en sont les propriétaires.

Plus l'économie s'ouvre sur le monde, plus la financiarisation de cette économie se développe, plus la nécessité de conserver et de développer nos coopératives, s'impose jour après jour.

J'en veux notamment pour preuve le dernier ouvrage de Monsieur Jean Arthuis, président de la Commission des finances du Sénat, qui n'hésite pas à écrire et je le cite : « ... Il y a quelques années encore, je formulais des appréciations critiques à l'égard du monde mutualiste, estimant que son statut lui conférait une série d'avantages fiscaux et sociaux qui faussaient les règles de la concurrence loyale ». Et le sénateur d'ajouter qu'il avait souvent entendu dans sa région de Chefs d'entreprises se plaignant de nos coopératives.

Et s'il estime à juste titre que de lourdes réformes sont à conduire pour retrouver la compétitivité du travail et du territoire et par conséquent enraciner dans notre territoire nos entreprises quel que soit leur statut, il souligne également, et je le cite, que « si le patriotisme économique entend se manifester, il dispose d'un type d'entreprise approprié ».

Dans la plupart des pays du monde, la coopération occupe une place de choix dans le secteur laitier.

A ce sujet, la France fait même plutôt figure d'exception.

Nous avons un immense chantier d'adaptation devant nous, mais nous disposons d'outils particulièrement adaptés à l'agriculture et tout a fait aptes à tenir une place de choix dans l'économie d'aujourd'hui et de demain.

C'est sur ce message d'espoir que je termine ici mon intervention en vous remerciant de votre attention.

26/4/07